

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

N°2017/86

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	20	20

Date de la convocation :	le 1 ^{er} décembre 2017
Date d'affichage :	le 11 décembre 2017

Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Françoise MORIN, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEOUEUF, Philippe LECOT, Florent MAZIÈRES.

Absents représentés : Messieurs Marcel DAUSQUE par Monsieur BÉRANGER, Michel DUPONT par Monsieur LECOT, Dominique FERRY par Monsieur GAGE, Gérard WARIN par Madame MORIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Remboursement des charges de personnel par le budget annexe

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°2017/18 du 23 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017,

Considérant les charges de personnel liées à l'exercice de la compétence éclairage public,

Monsieur le Président propose de fixer à 18% du montant réalisé au chapitre budgétaire 012 du budget général, le taux de reversement des charges de personnel,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

FIXE à 18 % du montant réalisé au chapitre budgétaire 012 du budget général, le taux de remboursement des charges de personnel du budget annexe éclairage public.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

